



Arnaque création site web besoin d'aide!

Par **MrsXX**, le **14/12/2009** à **13:43**

Bonjour,

J'ai reçu à mon domicile il y a quelque jours un commercial d'une société de création de site internet très réputée pour ses méthodes de ventes abusives.

Après 3 h d'entretien, le commercial a réussi à me faire signer un contrat qui m'engage pendant 5 ans à verser 130E par mois pour la création de mon site professionnel.

Je n'avait pas compris les termes précis du contrat notamment le prélèvement mensuel des 130e. Je me suis donc fais arnaqué et je cherche actuellement un moyen de défense.

Il s'avère que sur le contrat de vente plusieurs anomalies ressortent :

- Mon prénom n'est pas correct
- Le montant exprimé est HT la clause TTC n'est pas complétée.
- Les frais de dossier sont à peine visible à vue d'oeil.

Pensez vous que ces erreurs puissent me servir afin de faire annulé le contrat.

Merci d'avance pour vos réponses, cordialement.